



## Dialogue social : entre promesses et réalité !

### DÉCLARATION UNSa Aérien SNMSAC A LA SESSION DU CSEEI DU 29/01/2025 :

*Fin 2023, lors de l'annonce de l'arrêt des vols AF sur Orly en 2026, des discussions et négociations se sont engagées avec la direction centrale de l'entreprise.*

*Pendant ces négociations de mobilités, la direction centrale nous avait assuré, que : « les 172 salariés de la DGI du bâtiment 454 pourraient rester à Orly s'ils ne souhaitaient pas de mobilité vers CDG » et « qu'il n'y aurait pas de mobilités contraintes ».*

*Ceci constituait un engagement fort de la direction, gage d'un dialogue social respectueux.*

***Mais dans les faits : intimidations, pressions et refus de poste** vont bon train au bâtiment 454 d'Orly pour contraindre ces salariés à une mobilité vers Roissy. C'est en totale contradiction avec les promesses de la direction centrale d'Air France*

*Aujourd'hui, cette « méthode hiérarchique » accentue les RPS (Risque Psychosociaux) et les nerfs des salariés sont mis à rude épreuve.*

***Les N5TSP sont particulièrement visés par ces blocages.** Les managers leur disent « il n'y aura pas de place pour vous au HN3 », ni aux moteurs, ni aux équipements !*

***L'UNSA Aérien alerte sur la situation explosive et rappelle la direction à ses engagements.***

*Il y a bien des besoins au HN3 (et sur Orly), sauf que les annonces ne sont pas sur ARTEMIS. La direction préférant sous-traiter des visites avion en piste, plutôt que de gérer efficacement et intelligemment ses mouvements d'effectifs.*

***Quelle est l'intention réelle de la direction vis-à-vis des salariés du 454 ? Souhaite-t-elle des mutations forcées ?***

## LES PROMESSES DE NOS DIRIGEANTS :

### Extrait Procès-Verbal de la réunion extraordinaire du 18 octobre 2023

Page 9 :

#### M.D'ANDREA (Directeur de la DEA) :

Dans le cadre de ce projet, et cela répond aux interventions que j'ai pu entendre dans les déclarations liminaires de certaines organisations syndicales, nous prenons l'engagement que chaque salarié concerné par le projet aura une offre d'emploi dans son métier à Charles-de-Gaulle et aussi une offre d'emploi dans un métier proche à Orly. Ce ne sera pas obligatoirement le même métier à Orly, il sera proche car il y a une proximité des compétences évidente entre les métiers de la maintenance en ligne qui sont regroupés à Orly et les métiers chez nos collègues des moteurs, des équipements, de la supply-chain et des chantiers sud car le HN3 n'est pas concerné par ce projet.

Page 12 :

#### M.LAOUSSE (DRH de la DGI) :

S'agissant des escales de province, les impacts sur les emplois seront limités, compte tenu d'une reprise d'une partie du réseau au départ de Charles-de-Gaulle, il y aura des transferts d'activité. L'évolution de l'emploi et des ressources au niveau des escales se fera uniquement par la voie de volontariat, sous forme de différents dispositifs à discuter avec les organisations syndicales. Évidemment, toutes les opportunités d'emploi disponibles à Charles-de-Gaulle, Orly et Villeneuve-le-Roi seront mobilisées. C'est un point extrêmement important. Au niveau de la DGI, nous sommes sur des dynamiques de recrutement importantes. Nous avons la capacité à soutenir un scénario dans lequel l'ensemble des salariés concernés par le projet souhaiteraient accompagner le transfert de leur activité vers Roissy, mais nous avons aussi la capacité à accompagner un scénario dans lequel l'ensemble des salariés concernés d'Orly souhaiteraient rester sur les activités industrielles qui demeureraient à Orly et Villeneuve-Le-Roi, que ce soit dans les chantiers sud, les moteurs, les équipements, la logistique supply-chain. Sur l'ensemble de nos métiers, nous avons la capacité à accueillir l'ensemble des salariés concernés s'ils font le choix de rester dans les entités d'Orly et Villeneuve-le-Roi, moyennant le fait qu'il y aurait une évolution vers un métier aux compétences très proches car là aussi, que ce soit aux chantiers sud, aux moteurs ou aux équipements, la proximité des compétences fait que le positionnement des salariés concernés se ferait de manière tout à fait fluide et évidente.

Page 29 :

#### M.LAOUSSE (DRH de la DGI) :

**M. LAOUSSE.-** Monsieur DUCOURTIEUX, je vous confirme que nous aurons la capacité à avoir des postes disponibles à Charles-de-Gaulle, Orly et Villeneuve-le-Roi pour chacune et chacun, correspondant aux domaines de leur métier. Nous ne les contraindrons pas à faire du rangement de classeurs ; si la personne en émettait le souhait, nous regarderions, mais il serait plus intéressant de bénéficier des opportunités de mécanicien ou technicien aux moteurs et aux équipements. Nous aurons largement de quoi proposer à l'ensemble des salariés concernés ce type de fonction, sachant que comme je l'ai déjà dit, nous avons la capacité à supporter les deux scénarios : soit l'ensemble des équipes concernées décide d'accompagner leur activité vers Charles-de-Gaulle et ils auront là-bas un poste correspondant à leur métier ; soit l'ensemble des salariés concernés décident de rester à Orly et Villeneuve-le-Roi, ils auront un poste qui correspond à leur domaine métier. S'ils souhaitent changer de métier, nous regarderons au cas par cas. De toute façon, nous aurons la capacité à accueillir tout le monde des deux côtés. Notre pronostic est que la vérité sera probablement entre les deux. Comme cela s'est fait par le passé, même si ce n'est pas un choix simple, une partie des équipes décidera d'accompagner leur activité vers Charles-de-Gaulle, et une partie des équipes décidera de rester pour des raisons tout à fait compréhensibles sur les sites d'Orly et Villeneuve-le-Roi. La variable d'ajustement sera les recrutements. Si plus de monde vient à Charles-de-Gaulle, nous ferons plus de recrutement à Orly et Villeneuve-le-Roi, et inversement. Nous avons deux années et demie pour préparer, anticiper ces évolutions.